



Intercommunalité

Huit compétences en moyenne

Les préfetures réalisent chaque année une enquête sur les compétences statutaires des communautés. L'Assemblée des Communautés de France (AdCF), dans ses *Notes de l'Observatoire* (janvier 2007), rend compte de l'enquête 2006 qui serait, selon les auteurs, fiable à 100 %. Elle porte sur les statuts de 2 525 structures intercommunales en 2005 ⁽¹⁾.

Rappelons que les compétences « développement économique » et « aménagement de l'espace » sont obligatoires et sont donc, a priori, inscrites systématiquement dans les statuts.

Deux évolutions constatées ces dernières années marquent les compétences des communautés :

1) L'apparition de champs d'intervention nouveaux correspondant moins à des transferts de compétences communales qu'à un « mandat » pour conduire des actions nouvelles. Des compétences traditionnelles (comme l'environnement) se sont généralisées, mais on observe un mouvement plus récent d'extension des compétences dans des domaines variés et inédits. Il y a souvent un effet de cliquet : l'aménagement de l'espace mène au logement, puis à l'action sociale ; ou le développement économique conduit au tourisme, et ensuite à la mise en valeur du patrimoine.

2) Un mouvement significatif d'extension du nombre moyen de compétences exercées par

les communautés. Globalement, en 1999, les groupements à fiscalité propre recensaient en moyenne quatre groupes de compétence. En 2006, les communautés disposent de huit compétences en moyenne.

Pour l'AdCF, « cette dynamique doit être considérée comme constitutive du fait intercommunal. Elle correspond à son évolution naturelle, même si celle-ci fait aujourd'hui débat. Ce mouvement généralisé (...) tend à conférer aux communautés une vocation de plus en plus généraliste ».

L'AdCF ajoute qu'il est logique de s'interroger sur « la propension que pourrait avoir ou non l'intercommunalité à se substituer à la commune et programmer son dépérissement ». On peut dénoncer, certes, la réduction de l'autonomie d'action communale, mais on peut aussi insister, au contraire, sur « les nouvelles capacités d'action collective qu'offre l'intercommunalité aux communes ».

La gestion des déchets au premier rang

Hors compétences obligatoires, la première des compétences exercées est la protection et la mise en valeur de l'environnement (80 % des communautés), principalement orientée vers la gestion des ordures ménagères, avec une forte progression de la collecte sélective.

En outre, la tendance nouvelle porte sur les compétences sociales et de services aux personnes. C'est le cas du logement, en progression dynamique et constante, qui avoisine également les 80 %.

⁽¹⁾ – <http://www.adcf.asso.fr/2-163-Fiche-Intercommunalite.php?num=40>



L'activité parlementaire en chiffres

12 % seulement des textes émanent des parlementaires

Les travaux de la XII^e législature ⁽²⁾, ouverte le 25 juin 2002, ont pris fin le 22 février 2007. Dans son édition du 24 février, *Le Monde* précise que 436 textes ont été adoptés définitivement au 6 février 2007 : 160 projets de loi ; 222 projets de loi autorisant la ratification de traités ou conventions internationales ; 54 propositions de loi. Ainsi, parmi les textes adoptés, ceux émanant des parlementaires mêmes (donc les propositions de loi) ne représentent que 12 %. Cela montre que des parlementaires déposent très souvent des propositions de loi, mais celles-ci ont très peu de chances d'aboutir. Parfois, elles auront tout de même permis à un député de montrer dans les médias qu'il est particulièrement actif et qu'il se préoccupe de telle ou telle question...

Cependant, les parlementaires peuvent toujours déposer des amendements. Les députés en ont déposé plus de 243 000 durant la XII^e législature et près de 16 900 ont été adoptés (7 %).

Par ailleurs, les députés ont réalisé 1 863 rapports, dont 952 rapports législatifs, auxquels s'ajoutent 514 rapports budgétaires et 397 rapports d'information. En outre, 3 237 questions au gouvernement ont été posées durant les séances consacrées à cet effet, ainsi que 1 780 questions orales sans débat et 117 971 questions écrites, sur lesquelles 92 682 ont obtenu une réponse (79 %). Au-delà de ce bilan quantitatif, il nous manque maintenant une évaluation de l'efficacité et de l'impact de toute cette activité...



A votre agenda

Conférence – débat sur la Haute-Mayenne le 14 avril à Larchamp

Le Conseil de développement de Haute-Mayenne a été créé en 2003 pour mettre en œuvre la participation des habitants et de la société civile en général, dans le Pays de Haute-Mayenne. Cette démarche de démocratie participative découle de la loi de 1999 sur l'aménagement et le développement durable du territoire. Constitué en association et ouvert à tous, ce Conseil de développement tiendra son assemblée générale le **samedi 14 avril, à Larchamp** (salle des fêtes de l'Aubépine), à partir de 9h.

A 11h, conférence-débat : « Regard sur quelques nouveaux enjeux socio-économiques et sur le travail de prospective du Conseil de développement aujourd'hui et demain ». Le CEAS y présentera les évolutions récentes à partir de données statistiques (population, activités économiques, aspects sociaux...). Il exposera les enjeux notamment en matière de vieillissement de la population, de services aux personnes et de mobilité.

La pensée hebdomadaire

« Faire la guerre pour prendre le champ du voisin n'est pas du meilleur effet ! Au contraire, si l'on prétend qu'une force supérieure aux hommes – Dieu lui-même – le recommande, alors il s'agit d'une grande cause que l'on doit servir ! La religion permet aux hommes de dire que leur guerre est juste car sa vocation est de faire régner le " Bien ". Sans doute est-ce pour cela que la religion est si souvent mêlée à la guerre ? »

Claire Veillères, *Guerre et paix : paix et conflits dans la religion*, Paris : éd. Palette, 2005.

⁽²⁾ – Durée du mandat d'une assemblée législative.